

Octobre
2014

La mise en œuvre de la réforme des GRETA se poursuit à vitesse et géométrie variables dans les académies, sans réel pilotage du ministère. Nous constatons que le protocole d'accord sur la réforme des GRETA, élaboré par le ministère avec les organisations syndicales et envoyé aux recteurs le 28 novembre 2012, est plus ou moins respecté :

- certaines académies n'ont pas mis en place de groupe de travail (ainsi en Corse aucune concertation n'est conduite) ;
- d'autres académies ont mis en place un groupe de travail mais sans les organisations syndicales qui, de fait, ont très peu d'informations sur les décisions et la mise en place de la réforme ;
- ce protocole demandait également aux recteurs de proposer des axes de progrès pour l'harmonisation des pratiques GRH : sur 16 académies consultées, seules 9 académies conduisent des travaux en ce sens ;
- sur les académies consultées, la moitié fait évoluer la cartographie des GRETA, ce qui demande bien entendu une attention concernant les répercussions sur les contrats et conditions de travail.

Malgré la lenteur du déploiement (le protocole de novembre 2012 prévoyait la conduite des travaux au cours de l'année 2013, alors que certaines académies prévoient la mise en place d'une nouvelle cartographie des GRETA seulement en 2017 !), le Sgen-CFDT restera très actif et vigilant afin que la réforme réponde aux ambitions fixées pour les personnels et ne se fasse pas à leur désavantage !

Concernant la GRH, nous reconnaissons les efforts engagés par le ministère :

- la rédaction des guides RH et la publication des quatre premiers guides (nous attendons les autres) ;
- la création du GT15 sur les métiers spécifiques à la formation continue et à l'apprentissage public...

Toutefois, ceci est encore très insuffisant : le Sgen-CFDT, très reconnu par les personnels des GRETA, reçoit chaque jour des demandes d'aide sur des situations inacceptables dues à la non-application des textes ou à l'élaboration de règles locales illégales (notamment sur les temps de services formateurs, conseillers bilans, coordonnateurs...). Ces demandes d'accompagnement des personnels nous permettent de mesurer de manière très précise les points de vigilance et les objectifs à poursuivre avec vous pour l'aboutissement de ce travail (l'effort qui doit être fait en la matière).

GROUPE MÉTIERS POUR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES (GT 15)

Le Sgen-CFDT sera très strict quant à la méthode de travail employée afin que l'ensemble des sujets puissent être traités de façon satisfaisante à travers un dialogue social constructif, avec un délai contraint permettant d'obtenir une mise en application dès la rentrée 2015.

Conformément aux annonces faites lors du CNS qui s'est tenu en juin, devraient être traités dans le GT 15 les travaux suivants :

Cartographie des personnels de la formation continue des adultes :

Le Sgen-CFDT demande que cette cartographie présente l'ensemble des fonctions des personnels des GRETA, des CFC, et ceux de la formation initiale qui interviennent en formation continue, et que cette cartographie recherche la complémentarité des différents acteurs des GRETA, DAFCO/ DAFPIC, GIP FCIP, ministère.

Référentiels des emplois spécifiques de la formation des adultes (FCA) :

coordonnateur, conseiller bilan, accompagnateur VAE, animateur de centre de ressources, accompagnateurs de la formation à distance...

Le Sgen-CFDT demande la description, la reconnaissance et la valorisation de ces activités et de ces métiers qui traduisent des compétences affirmées des équipes et leur capacité d'adaptation à la demande sociale et économique.

Qualification des heures de formateurs

Le Sgen-CFDT demande de juguler la déréglementation et de réaliser une adaptation concertée des textes pour répondre à l'évolution du secteur et construire la pérennité des GRETA.

Indemnités des personnels de direction et de gestion (IPDG)

Le Sgen-CFDT demande la répartition des IPDG en fonctions des responsabilités et des activités effectuées, et la formalisation de ces activités (cf. cartographie).

Système d'intéressement de l'ensemble des personnels des GRETA

Le Sgen-CFDT revendique la reconnaissance de l'engagement de tous les acteurs des GRETA.

Contrats à 100 % pour les contractuels administratifs B et C

Les solutions existent, le Sgen-CFDT demande leur application.

Missions des conseillers en formation continue (CFC)

Le Sgen-CFDT entend porter dans le GT les positions du plus grand nombre des CFC sur l'évolution de leur métier et éventuellement pour un nouveau référentiel.

Pour le Sgen-CFDT, la réforme des GRETA doit améliorer de manière significative la reconnaissance des personnels, les outils de la GRH et la cohérence des structures pour développer l'activité, le service rendu aux citoyens pour la formation tout au long de la vie.

Vous souhaitez donner votre avis sur ces sujets ? N'hésitez pas à nous contacter !

